



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 juillet 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe (partie de séance)	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Raymond Dion
 Madame la conseillère Anne Létourneau
 Monsieur le conseiller Gérald Poirier

À 17 h 02, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussières demande d'observer une minute de silence en mémoire du soldat Charles-Philippe Michaud, décédé dernièrement en Afghanistan.

À la demande de Me Sylvain Ouellet, greffier, il est proposé d'apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- à la page 19, remplacer le chiffre « 1 238 500 \$ » par « 1 081 000 \$ » relatif au sommaire décisionnel GI2009-094 quant à l'appropriation d'un montant au fonds général de la Ville;

À la demande de monsieur le conseiller Michel Fecteau, il est proposé de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel IN2009-033 : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout* ».

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu propose que la présente séance soit ajournée au mardi, 7 juillet à 15 h 30 pour discuter du sommaire décisionnel IN2009-033. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

À la demande de monsieur le conseiller Pierre Maheux, il est proposé de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel PI2009-001 relatif à l'« *autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du code de déontologie du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec* ».

Après discussion, monsieur le maire Régis Labeaume retire de l'ordre du jour le sommaire décisionnel PI2009-001.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, tel qu'il a été modifié et l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009

- Dépôt, par monsieur le conseiller Conrad Verret, de trois (3) documents en référence à son ancien statut de policier qui a été diffusé à l'électorat du district électoral qu'il représente, soit le district électoral de Champigny, lors des élections municipales de 1997 et de 2005.

CV-2009-0721 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 juin 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 juin 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 juin 2009.
- Dépôt de la résolution C-2009-31, adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, accompagnée du bilan 2008 du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ Rive-Nord.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Pierre-Paul Ravenelle de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, en date du 11 juin 2009, relative à la remise du prix Phénix de l'Environnement décerné à la Ville de Québec.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, en date du 17 juin 2009, relative à son intention de siéger au conseil de la Ville de Québec à titre de conseillère municipale indépendante du district de la Chute-Montmorency.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Francine Bouchard, en date du 26 juin 2009, relative à son intention de siéger au conseil de la Ville de Québec à titre de conseillère indépendante du district de la Pointe de Sainte-Foy.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller André Demers, en date du 29 juin 2009, relative à son intention de siéger au conseil de la Ville de Québec à titre de conseiller indépendant du district de Saint-Louis.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Alain Loubier, en date du 2 juillet 2009, relative à sa démission à titre de chef de l'opposition, prenant effet le 29 juin 2009.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Pierre Maheux, en date du 2

juillet 2009, relativement à un avis, au conseil de la ville, à l'effet que les conseillers du parti politique « Renouveau municipal de Québec » ont désigné madame Anne Beaulieu pour agir à titre de chef de l'opposition, conformément à l'article 8 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.

- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Anne Beaulieu, chef du Renouveau municipal de Québec, en date du 2 juillet 2009, relativement au conseiller désigné aux fins de l'application des articles 114.4 à 114.12 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Dépôt de la déclaration de madame la conseillère Anne Beaulieu, attestant qu'elle exerce à temps plein ses fonctions de chef de l'opposition, conformément à l'article 8 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de mai 2009;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2009 (**Référence : AP2009-354**).
- Dépôt d'une lettre signée par monsieur Gilles Demers, sous-ministre au Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en date du 22 juin 2009, relative à l'attribution du statut de « zone touristique » au Quartier Saint-Roch au cours de la période du 24 juin 2009 au 14 avril 2010.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, d'un article du journal *Le Devoir*, en date du 26 juin 2009, intitulé : « Dresde est retirée de la Liste du patrimoine mondial ».

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, d'une lettre en date du 19 juin 2009 accompagné d'un document relatif aux recommandations de la Commission consultative Jeunes et Aînés concernant la politique de sécurité urbaine de la Ville de Québec.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jocelyn Savard, d'une lettre en date du 2 juillet 2009, relative à la prolongation de la rue Joviale dans l'arrondissement Laurentien.

Avis de proposition

Madame la conseillère Francine Bouchard dépose les deux (2) avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif au stationnement dans le secteur du boulevard Neilson.
- avis de proposition relatif à un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur le territoire de la ville de Québec.

Madame la conseillère Louise Lapointe dépose un avis de proposition relatif à la préservation du patrimoine religieux, dont entre autres l'église Sainte-Angèle de Saint-Malo et l'église Sacré-Coeur-de-Jésus.

Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition relatif à l'entretien et à la mise en valeur du pont de Québec.

Madame la conseillère Marie France Trudel dépose un avis de proposition relatif à la réalisation, comme un projet-pilote, d'une semaine municipale d'activités intergénérationnelles, tel que recommandé par la commission consultative jeunes et aînés.

Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif à l'utilisation du bois, notamment pour la construction d'édifices publics.

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique dans le futur district de Lac-Saint-Charles/Saint-Émile.

CV-2009-0722 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Durée de la phase exclusive pour piétons à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la rue Arthur-Rousseau - AT2009-144

Attendu qu'une pétition de plus de 227 noms a été déposée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 novembre 2007, au nom des résidents des Habitations Vital, de la Roseraie et du Domaine François-de-Laval, dont la moyenne d'âge est de 77 ans, afin de faire passer la phase piétonne de 20 à 25 secondes sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau, pour se rendre au centre commercial de quartier;

Attendu que l'administration Labeaume a opposé à cette demande une fin de non-recevoir en janvier 2008, prétextant qu'une augmentation de la durée de la phase pour piétons pourrait contribuer à accroître la congestion aux périodes de pointe sur cette artère et influencer négativement la régularité des autobus du parcours 7 du RTC;

Attendu que le chemin Sainte-Foy fait partie du réseau artériel d'agglomération et que pour cette raison, toutes les actions envisagées à l'échelle de l'arrondissement n'étaient pas réalisables, selon l'administration, monsieur Jérôme Vaillancourt a envoyé une lettre en juin 2008 à monsieur François Picard pour s'insurger du fait que la Ville priorise les voitures avant les piétons;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de demander au Service de la circulation et des transports de la Ville de Québec d'augmenter la durée de la phase exclusive piétonne de 20 à 23 secondes sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0723 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Lapointe, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1er juin 2009, relativement à la réalisation d'une étude en matière de circulation, de signalisation et de stationnement dans le quartier Saint-Sauveur - AT2009-145

Attendu le nombre accru de constructions d'immeubles résidentiels bénéficiant des programmes de subventions parce qu'érigés sur des terrains à l'intérieur de la zone de revitalisation dans Saint-Sauveur;

Attendu que le règlement R.V.Q. 754 permet d'exempter le propriétaire d'un immeuble de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement requises (0.5 case par logement construit selon le Règlement R.A.1V.Q.146) conditionnellement au paiement d'une compensation financière de 500 \$ par case de stationnement versée au « Fonds de stationnement »;

Attendu que la majorité des constructeurs se prévalent de cette prérogative;

Attendu l'augmentation de la construction résidentielle de tous genres;

Attendu que le stationnement sur rue en 2009 est de plus en plus difficile pour les propriétaires et les locataires de Saint-Sauveur vu le nombre important d'utilisateurs de ces stationnements se rendant dans Saint-Roch et en Haute-Ville;

Attendu que la consultation publique sur l'implantation d'un système de vignettes de stationnement sur rue dans le quadrilatère des boulevards Langelier et Charest, de la rue de l'Aqueduc et de la Falaise date de février 2004 et qu'il y a eu une augmentation appréciable d'utilisateurs depuis les cinq (5) dernières années;

Attendu que des problématiques de circulation dans les rues de Saint-Sauveur font l'objet de nombreuses plaintes et qu'il y a eu deux décès sur la rue Saint-Vallier Ouest ces derniers mois;

Attendu que la circulation de transit, le camionnage et la signalisation demandent une attention particulière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de demander au Service de l'aménagement du territoire, division du transport, d'effectuer une étude en matière de circulation, de signalisation et de stationnement dans le quartier Saint-Sauveur, dans la mesure où le conseil de quartier confirme l'intérêt de la population à l'égard de

l'implantation d'une zone de permis de stationnement et identifie des lieux où des études sectorielles pourraient être effectuées.

Monsieur le président s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0724 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009 - Élaboration d'une procédure d'intervention en matière de vitesse excessive des automobilistes dans les quartiers résidentiels - AT2009-151

Attendu qu'avant les fusions municipales, l'ancienne Ville de Sillery s'était dotée d'une procédure d'intervention en matière de vitesse excessive des automobilistes;

Attendu que cette procédure visait les objectifs suivants :

- intervenir méthodiquement dans les cas de plaintes de vitesse excessive;
- réduire la vitesse excessive des automobilistes;
- réduire le nombre d'accidents;
- améliorer la qualité de vie des résidents;
- accroître la sécurité des utilisateurs du réseau routier;

Attendu que les citoyens de la Ville de Québec se plaignent de plus en plus de la vitesse excessive des automobilistes dans leur secteur;

Attendu que les membres du conseil de la ville ont maintes fois réclamé que la Ville de Québec agisse de façon rapide et concrète pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans les quartiers résidentiels;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu que la Ville procède à l'élaboration d'une procédure d'intervention en matière de vitesse excessive des automobilistes dans les quartiers résidentiels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0725 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} juin 2009 - Analyse de la proposition afin que le nouveau district électoral 1 soit dénommé « Montcalm-Samuel-De-Champlain », « Vieux-Québec-Montcalm », « De-Champlain-Montcalm » ou « Champlain-Montcalm » - CU2009-067

Attendu que suite à la réduction du nombre de districts à la Ville de Québec, la presque totalité du district électoral de Montcalm a été annexée au district de Samuel-de-Champlain;

Attendu que dans le dossier préliminaire proposé par le comité de toponymie de la Ville de Québec le 8 mai 2009, nous avons pu constater l'intention d'éliminer définitivement le nom de Montcalm dans le choix des noms du

nouveau district;

Attendu qu'il s'agisse du nom de leur district électoral ou encore de leur quartier, les citoyens ont un fort sentiment d'appartenance à « Montcalm » et ils désirent conserver cette appellation dans le nom qui sera choisi pour désigner leur nouvelle réalité;

Attendu que la résolution du Conseil de quartier de Montcalm déposée à la séance du 1^{er} juin 2009 confirme que les citoyens du district visé demandent que « Montcalm » soit conservé dans le nom qui sera attribué au nouveau district 1;

Attendu que le président du Comité de citoyens du Vieux-Québec ainsi que le président du Conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline-Parlementaire ont donné leur appui verbal à savoir qu'ils n'ont aucune objection à conserver Montcalm dans la nouvelle appellation;

Attendu que monsieur le maire Régis Labeaume favorise le choix d'un nouveau nom de district qui satisfera la majorité des citoyens concernés;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu de proposer au conseil de la ville de dénommer le nouveau district 1, district du « Vieux-Québec-Montcalm », dès novembre 2009 et ce, afin de respecter le choix de tous les citoyens concernés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0726 Avis de proposition déposé par monsieur Jacques Teasdale, conseiller municipal, lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 juin 2009 - Ajout des frais de déneigement sur le compte de taxes des résidents des rues privées - TP2009-036

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009, relativement à l'ajout des frais de déneigement sur le compte de taxes des résidents des rues privées.

Après discussion, madame la conseillère Marie France Trudel demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre

Maheux, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perreault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Guérette, Jean-Marie Matte, Jacques Teasdale, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 28

Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0727 Sympathie à la famille et aux proches du caporal-chef Charles-Philippe Michaud du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment décédé en Afghanistan

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'offrir nos vœux de sympathie à la famille et aux proches du caporal-chef Charles-Philippe Michaud du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, qui a perdu la vie au cours d'une mission en Afghanistan.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0728 Félicitations - Repêchage de Dave Labrecque dans la Ligue nationale de hockey

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de féliciter sincèrement monsieur Dave Labrecque qui a été sélectionné par les Flyers de Philadelphie lors de la dernière ronde de repêchage de la Ligue nationale de hockey et de lui souhaiter la meilleure des chances dans la poursuite de sa carrière dans la Ligue nationale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0729 Félicitations à madame Cécile Larouche et à monsieur Ghislain Beaulieu, journalistes à Radio-Canada

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'offrir nos félicitations à madame Cécile Larouche et à monsieur

Ghislain Beaulieu qui sont à quelques heures de leur retraite en tant que journalistes à Radio-Canada. Ils y ont accompli une magnifique carrière. Nous les félicitons pour leur excellent travail et leur souhaitons une merveilleuse retraite.

Adoptée à l'unanimité

Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble sis au 1247-1249 rue du Girasol - Arrondissement Charlesbourg

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique en quoi consiste la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 1247-1249 rue du Girasol, dans l'arrondissement Charlesbourg.

Monsieur le conseiller François Picard demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur la demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble.

CV-2009-0730 **Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble sis au 1247-1249, rue du Girasol - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-053**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 1247-1249, rue du Girasol et comprenant deux (2) logements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble sis au 1251-1253 rue du Girasol - Arrondissement Charlesbourg

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique en quoi consiste la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble sis au 1251-1253 rue du Girasol - Arrondissement Charlesbourg.

Monsieur le conseiller François Picard demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur la demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble.

CV-2009-0731 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble sis au 1251-1253, rue du Girasol - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-054

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser la demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé au 1251-1253, rue du Girasol et comprenant deux (2) logements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte son siège à la présidence. Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté préside la séance. Il est 20 h 29.

CV-2009-0732 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 août 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-065

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 août 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet de demander au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick dès la fin du printemps ou au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0733 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Demande d'apporter certains correctifs pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des résidents - DG2009-074

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, concernant la demande d'apporter les correctifs nécessaires pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes qui y résident.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le vote.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 21 heures.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Anne Guérette, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Jean-Marie Laliberté, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 15

Contre : 18

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2009-0734 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mai 2009 - Feu piétonnier à l'intersection de la 3^e Avenue et de la rue Benoît-XV - Arrondissement Limoilou - DG2009-075

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mai 2009, concernant l'augmentation de cinq (5) secondes du feu piétonnier à l'intersection de la 3^e Avenue et de la rue Benoît-XV, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes qui y résident.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Anne Guérette, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, Ginette Picard-Lavoie, François Picard, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 15

Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2090-0735 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 septembre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Michel Fecteau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mai 2009 - Demande d'apporter certains correctifs pour faciliter la circulation, contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi assurer la sécurité des citoyens du secteur de la Montagne-des-Roches - Arrondissement Charlesbourg - DG2009-077

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 septembre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Michel Fecteau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mai 2009, afin de demander à la Division du transport du Service de l'aménagement du territoire d'apporter les correctifs nécessaires pour faciliter la circulation, contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes qui y résident.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Anne Guérette, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 15

Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2009-0736 Demande de délai additionnel jusqu'à l'étude du prochain programme triennal d'immobilisations - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Ajout d'une nouvelle bibliothèque - DG2009-078

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'à l'étude du prochain programme triennal d'immobilisations, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0737 Adjudication d'un contrat en vue de la fourniture annuelle de divers articles vestimentaires pour les pompiers - Années 2009, 2010 et 2011 (VQ-41197) - AP2009-334 (CT-AP2009-334)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de la fourniture annuelle de divers articles vestimentaires pour les pompiers, au cours des années 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41197 et aux prix unitaires de leur soumission, de la façon suivante :

- « Magasin Latulippe inc. », pour les groupes 3, 4, 8, 13, 15-3 à 15-6, 15-11 et 15-17, le tout conformément à sa soumission en date du 21 mai 2009;
- « Martin & Lévesque (1983) inc. », pour les groupes 1, 2, 10, 11, 12 et 15-7, le tout conformément à sa soumission en date du 11 mai 2009;
- « Surprenant et Fils », pour les groupes 5, 6, 7 et 9, le tout conformément à sa soumission en date du 22 mai 2009;
- « Antonio Moreau (1984) Ltée », pour les groupes 15-8 à 15-10 et 15-21 à 15-24, le tout conformément à sa soumission en date du 20 mai 2009;
- « Sagace Marketing Inc. », pour les groupes 15-1, 15-18 et 15-19, le tout conformément à sa soumission en date du 17 mai 2009.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0738 Prolongement de la rue de Calédonie - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-077 (Ra-1481)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Robko inc. », qui implique le prolongement de la rue de Calédonie, sur une longueur approximative de cent-cinq mètres linéaires (105 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Robko inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Robko inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Robko inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0739 Rapport du groupe de travail sur la gouvernance - DG2009-063 (Ra-1481)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport du groupe de travail sur la gouvernance, en

date du 13 mai 2009 et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° de demander au greffier, Me Sylvain Ouellet, de convoquer une séance du comité plénier portant sur le rapport du groupe de travail sur la gouvernance.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0740 Acquisition du lot 4 300 975 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - GI2009-079 (CT-GI2009-079) — (Ra-1481)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'acquérir, de « Les Aménagements René Drouin inc. », un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 300 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-mille-quatre-vingt-trois mètres carrés (4083 m²), tel que montré au plan préparé par monsieur Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 20418 de ses minutes, pour un montant de 92 300 \$ excluant les taxes, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0741 Règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-139917-0709 (Ville de Québec c. Nicole Brindle et al) - AJ2009-030 (CT-AJ2009-030) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser, dans le cadre du règlement hors cour des procédures en expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, l'acquisition du lot 4 148 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour un montant de 214 000 \$ plus les taxes applicables sur l'indemnité immobilière, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'acte de vente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de céder, à l'ensemble des copropriétaires visés, tous les droits, titres et intérêts à l'égard du lot 4 148 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et, en contrepartie, d'accepter la cession de tous les droits, titres et intérêts à l'égard des lots 4 148 667 et 4 148 666 du susdit cadastre. L'échange est fait sans soulte et avec renonciation au droit de reprise, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'acte d'échange joint en annexe audit sommaire;

- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires à l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette acquisition.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0742 Avis de modification numéro 3 au contrat de services professionnels relatifs à la caractérisation des émissions atmosphériques à l'incinérateur pour trois (3) années (VQ-38646) - AP2009-338 (CT-2178724) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 64 240,77 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Consulaire Gaston Bélanger inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0645, adoptée par le conseil de ville le 4 juillet 2007, pour l'ajout de quatre (4) séries d'échantillonnage, suite à la résolution CV-2009-0513, adoptée par le conseil de ville le 20 avril 2009, conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0743 Avis de modification numéro 1 au contrat relatif à la banque d'heures pour apporter au logiciel SEFA les modifications nécessaires en prévision du dépôt du rôle d'évaluation 2010 (Dossier 41389) - AP2009-342 (CT-2181121) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 90 300 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Solutions Consortech inc. », en vertu de la commande 3192839 en date du 2 mars 2009, dans le cadre de la banque d'heures pour apporter au logiciel SEFA les modifications nécessaires en prévision du dépôt du rôle d'évaluation 2010, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0744 Répertoire de fournisseurs - Service de réparation de machinerie lourde (de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 mai 2011) (VQ-41544) - AP2009-346 (CT-AP2009-346) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble du territoire de la ville de Québec, relativement aux services de réparation de machinerie lourde, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41544, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 mai 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser chacun des ateliers du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0745 Abrogation de la résolution CV-2009-0482 - Adjudication du contrat pour l'acquisition de cent-cinquante (150) cylindres en fibre de carbone Dräger complets avec couleur, logo personnalisé et enveloppes protectrices (VQ-41520) - AP2009-357 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0482, adoptée par le conseil de ville le 4 mai 2009;
- 2° d'adjuger, à « Boivin & Gauvin », le contrat pour l'acquisition de cent-cinquante (150) cylindres en fibre de carbone Dräger complets avec couleur, logo personnalisé et enveloppes protectrices, pour un montant de 173 592,72 \$ incluant les taxes, conformément à sa soumission en date du 14 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0746 Conclusion de conventions triennales entre la Ville de Québec et plusieurs organismes, dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation » - CU2009-015 (CT-CU2009-015) — (Ra-1482)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Groupe Danse Partout inc./La Rotonde », fixant le cadre général du mandat confié à cet organisme par la Ville, relatif à l'administration du volet danse de la mesure d'aide « Première Ovation », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et « Manifestation internationale de Québec », fixant le cadre général du mandat confié à cet organisme par la Ville, relatif à l'administration du volet arts visuels, arts médiatiques et métiers d'arts de la mesure d'aide « Première Ovation », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0747 Conclusion d'une convention triennale entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. », dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation » - CU2009-033 (CT-CU2009-033) — (Ra-1482)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2008-0985, adoptée par le conseil de ville le 20 octobre 2008, autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. » et la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et « Premier Acte », dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation », en regard du changement des impacts budgétaires;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. », fixant le cadre général du mandat confié à cet organisme par la Ville, relatif à l'administration du volet musique de la mesure d'aide « Première Ovation », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0748 Conclusion d'une convention triennale entre la Ville de Québec et « Premier Acte », dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation » - CU2009-050 (CT-CU2009-050) — (Ra-1482)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2008-0985, adoptée par le conseil de ville le 20 octobre 2008, autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. » et la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et « Premier Acte », dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation », en regard du changement du montant de la subvention;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et « Premier Acte » fixant le cadre général du mandat confié à cet organisme par la Ville, relatif à l'administration du volet théâtre de la mesure d'aide « Première Ovation », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0749 Modification de la dénomination du « Parc Sainte-Ursule » - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - CU2009-068 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de dénomination du « Parc Sainte-Ursule », situé au 3224, rue Armand-Hamelin, sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer ce parc « Parc Raymond-De Rosa ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0750 Conclusion d'une convention triennale entre la Ville de Québec et « L'Institut canadien de Québec », dans le cadre de la mesure d'aide « Première Ovation » - CU2009-072 (CT-CU2009-072) — (Ra-1482)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut canadien de Québec », fixant le cadre général du mandat confié à cet organisme par la Ville, relatif à l'administration du volet arts littéraires de la mesure d'aide « Première Ovation », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0751 Intervention de la Ville de Québec à un acte de cession, par « Les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (Canada) », à « Patro-Laval inc. » (lot 2102-172 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur) - AJ2009-041 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'intervenir à un acte de cession entre « Les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (Canada) », à titre de cédant et « Patro-Laval inc. », à titre de cessionnaire, relativement à la propriété connue sous le nom de « Patro-Laval », située au 145, rue Bigaouette, Québec, à l'effet :

- 1° que la Ville de Québec consente et donne son autorisation à la présente cession;
- 2° que la Ville n'exige pas qu'on lui remette la juste valeur marchande du lot 2102-172 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, circonscription foncière de Québec, nonobstant les termes et conditions contenus dans l'acte portant le numéro de publication 1 387 465;
- 3° que la condition stipulée au paragraphe 4 du titre « Obligations » de l'acte publié à Québec sous le numéro 1 387 465 continue d'avoir son effet, étant entendu que la Ville de Québec n'a pas l'intention de renoncer à ce droit pour l'avenir mais que l'autorisation, par la Ville, à la cession par « Les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (Canada) » à « Patro-Laval » ne donne pas ouverture d'exiger la remise de la juste valeur marchande du lot 2102-172 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rétrocession, par la Ville de Québec à la « Société Immobilière du Québec », de tous ses droits, titres et intérêts dans la demie indivise de la propriété superficière connue comme étant le lot 4 006 403 du cadastre du Québec

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé de rétrocéder, à la « Société Immobilière du Québec », tous ses droits, titres et intérêts dans la demie indivise de la propriété superficière connue sous le numéro de lot 4 006 403 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Québec, pour la somme de deux millions cinq cents mille dollars (2 500 000 \$), le tout tel que mentionné au projet de rétrocession préparé par Me François Crête, notaire et joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante. Le produit de cette rétrocession doit être crédité comme suit : 963 176,56 \$ pour le service de la dette (Règlement numéro 4651) et l'excédent, versé aux revenus généraux de la Ville.

Monsieur le conseiller Pierre Maheux, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, demande le retrait du dossier.

Après discussion, monsieur le maire Régis Labeaume retire le dossier.

CV-2009-0752 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie des lots 2 164 149, 4 246 636, 4 246 637 et 2 163 807 du cadastre Québec - Arrondissement Laurentien - AT2009-103 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-103, d'appuyer la demande d'autorisation, à la « Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) », afin de pouvoir disposer de la terre de remblai provenant du bassin de rétention des eaux pluviales autorisé par la CPTAQ au dossier numéro 358694. Les lots visés sont 2 164 149, 4 246 636, 4 246 637 et 2 163 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0753 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains - Saisons 2009, 2010 et 2011 - Secteurs nord et sud (VQ-41672) - AP2009-370 (CT-2181615) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Entreprises Robert Sanfaçon inc. », du contrat pour les travaux de tonte de pelouse et de nettoyage de terrains, arrondissement Sainte-Foy - Sillery, lot 1 - Secteur nord et lot 2 - Secteur sud, à compter du 2 juillet pour la saison 2009 et pour les saisons 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41672 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 10 juin

2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0754 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services techniques en dessin - spécialité bâtiment, pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, avec une option de prolongation d'une année (VQ-41453) - AP2009-381 (CT-AP2009-381) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat pour la fourniture de services techniques en dessin - spécialité bâtiment, pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, avec une option de prolongation d'une année, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41453, selon les taux horaires et unitaires et d'autoriser le service concerné à y recourir, selon les besoins :

- lots A et C : « Domofax », selon sa soumission en date du 27 mai 2009;
- lot B : « Habitat Concept LG Inc. (LaserCad-Québec) », selon sa soumission en date du 29 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0755 Adjudication d'un contrat pour des travaux de vitrerie sur différents bâtiments situés sur le territoire de la ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, avec une option de prolongation de huit (8) mois (VQ-41562) - AP2009-386 (CT-AP2009-386) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « 2851-9288 Québec inc. », le contrat pour des travaux de vitrerie sur différents bâtiments situés sur le territoire de la ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, avec une option de prolongation de huit (8) mois, pour les lots 1, 2 et 3, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41562 et aux tarifs horaires de sa soumission en date du 11 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0756 Répertoire de fournisseurs - Travaux de réparation de structures de bâtiments sur le territoire de la ville de Québec, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 7 juillet 2010, avec une option de prolongation de douze (12) mois (VQ-41658) - AP2009-390 (CT-AP2009-390) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs ayant soumissionné relativement à des travaux de réparation de structures de bâtiments sur le territoire de la ville de Québec, pour les secteurs Est, Ouest et Centre, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 7 juillet 2010, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41658 et selon les taux horaires de leur soumission respective en date du 19 juin 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le service concerné à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre croissant de classement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0757 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la mise à jour de la cartographie des zones à risques d'inondation de la rivière Saint-Charles (tronçon en amont de la prise d'eau) PPD2009608 (dossier 41785) - AP2009-392 (CT-2180774) — (Ra-1483)

Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adjuger, à « Centre d'expertise hydrique du Québec », le contrat pour la mise à jour de la cartographie des zones à risques d'inondation de la rivière Saint-Charles, (tronçon en amont de la prise d'eau) PPD2009608 (dossier 41785), pour un montant de 177 655,88 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0758 Dénomination d'un nouveau centre communautaire - Arrondissement Laurentien - CU2009-066 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la dénomination du nouveau centre communautaire, situé dans l'arrondissement Laurentien, secteur de Champigny;
- 2° d'entériner la recommandation du conseil d'arrondissement et de dénommer ce centre communautaire : « Centre communautaire Champigny ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0759 Attribution d'un odonyme - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement Les Rivières - CU2009-074 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : Rue B : « École -de-Rang, rue de l' ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0760 Prolongement des rues Céleste et des Cariatides ainsi que construction d'une nouvelle rue - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-070 (CT-DE2009-070) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Gestions R.C.G. inc. » et « Placement Cimak inc. », comprenant le prolongement des rues Céleste, des Cariatides, du Candélabre et du Cachemire ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de mille-soixante mètres linéaires (1060 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Les Gestions R.C.G. inc. » et « Placement Cimak inc. » à

faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser « Les Gestions R.C.G. inc. » et « Placement Cimak inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet qui implique le prolongement des rues Céleste et des Cariatides ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, à être réalisée par « Les Gestions R.C.G. inc. » et « Placement Cimak inc. », sur une longueur approximative de cinq-cent-quarante mètres linéaires (540 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe audit sommaire ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 5° d'autoriser la conclusion avec « Les Gestions R.C.G. inc. » et « Placement Cimak inc. » d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 63 975 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 9° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0761 Prolongement des rues Elzéar-Verreault et d'Everell - Domaine Saint-Joseph phase III - District électoral de Saint-Michel (22) - Arrondissement Beauport - DE2009-079 (CT-DE2009-079) — (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel « Domaine Saint-Joseph phase III » à être réalisé par « Les Immeubles Lagacé inc. », comprenant le prolongement des rues Elzéar-Verreault et d'Everell, sur une longueur

approximative de cinq-cent-dix mètres linéaires (510 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser « Les Immeubles Lagacé inc. », à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Immeubles Lagacé inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase III partie 1 du projet à être réalisé par « Les Immeubles Lagacé inc. », comprenant le prolongement de la rue d'Everell sur une longueur approximative de soixante-quinze mètres linéaires (75 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe audit sommaire ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Les Immeubles Lagacé inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 43 965 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0762 Les Méandres 5 et 6 - Prolongement des rues Coursol et des Bienfaits et ouverture de trois (3) nouvelles rues - Districts électoraux de Neufchâtel (8) et Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-080 (CT-DE2009-080) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur l'urbanisme* (R.A.2V.Q. 138) et du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21414Ha, 21406Mb et 21512Rb* (R.A.2V.Q. 154), ce qui suit :

- 1° d'autoriser le projet de développement résidentiel à être réalisé par « Les Développements de la Capitale inc. », comprenant notamment la construction de trois (3) nouvelles rues et le prolongement de deux (2) rues, sur une longueur approximative de mille-six-cent-quarante-huit mètres linéaires (1648 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Développements de la Capitale inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Développements de la Capitale inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Développements de la Capitale inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 566 100 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0763 Le Mesnil IV, phase 1 - District électoral de Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-082 (CT-DE2009-082) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur l'urbanisme* (R.A.2V.Q. 138) et du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21502Ha, 21512Rb, 21513Ha et 21518Mb* (R.A.2V.Q. 155), ce qui suit :

- 1° d'autoriser le projet de développement résidentiel à être réalisé par « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », comprenant notamment la construction de cinq (5) nouvelles rues, sur une longueur approximative de deux-mille mètres linéaires (2000 m.l.), selon une configuration

substantiellement conforme à celle illustrée au plan concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 9 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Louise Lapointe quitte définitivement la séance.

CV-2009-0764 Prolongement de la rue Tardif - District électoral des Laurentides (21) - Arrondissement Beauport - DE2009-083 (CT-DE2009-083) — (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Boisé de Camille inc. », comprenant le prolongement de la rue Tardif, sur une longueur approximative de trois-cents mètres linéaires (300 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Boisé de Camille inc. » à faire préparer les plans et devis

nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser « Boisé de Camille inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Boisé de Camille inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 36 645 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);

- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0765 Prolongement de la rue Joviale - District des Châtelers (33) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2009-095 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Lotissement Ste-Geneviève, S.E.N.C. », comprenant notamment le prolongement de la rue Joviale, sur une longueur approximative de soixante-dix mètres linéaires (70 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Lotissement Ste-Geneviève, S.E.N.C. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Lotissement Ste-Geneviève, S.E.N.C. » à transmettre à la

ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Lotissement Ste-Geneviève S.E.N.C. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte demande le retrait de ce dossier et demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean-Marie Matte.

En faveur : 27

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0766 Ouverture d'une rue dans le secteur du boulevard des Galeries - District électoral de Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-099 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de développement à être réalisé par la « Société Immobilière des Galeries inc. », comprenant notamment le prolongement d'une rue, sur une longueur approximative de soixante-quinze mètres

linéaires (75 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser la « Société Immobilière des Galeries inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser la « Société Immobilière des Galeries inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec la « Société Immobilière des Galeries inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0767 Abrogation de la résolution CV-2009-0337 - Affectation d'un montant de 500 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la ville), pour l'acquisition et l'obtention de servitudes requises, dans le cadre de l'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair - EN2009-051 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0337, adoptée par le conseil de la ville le 6 avril 2009, relative à l'affectation d'un montant de 500 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la ville), pour l'acquisition et l'obtention de servitudes requises, dans le cadre de l'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0768 Annulation des intérêts, suite à une entente découlant d'un litige entre le « Centre de Communication santé des capitales (C.C.S.C.) » et la Ville de Québec, concernant des frais d'acquisition et d'installation de systèmes d'appels d'urgence - FN2009-034 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement entre la Ville de Québec et le « Centre de Communication santé des capitales (C.C.S.C.) »;
- 2° d'autoriser l'annulation d'un montant de 4 171,38 \$ en intérêt au compte à recevoir du « Centre de Communication santé des capitales (C.C.S.C.) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0769 Nomination d'assistants-trésoriers d'arrondissement - FN2009-047 (Ra-1483)

Attendu que la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*, sanctionnée le 20 juin 2008, réduit le nombre d'arrondissements de huit (8) à six (6) et modifie les limites de tous les arrondissements, à compter du 1^{er} novembre 2009;

Attendu que conséquemment, il y a lieu de nommer les assistants-trésoriers d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de renommer assistant-trésorier les personnes dont les noms suivent jusqu'au 31 octobre 2009 et à compter du 1^{er} novembre 2009, de la façon suivante :

- monsieur Réal Laroche pour l'arrondissement La Cité et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 1;
- madame Agathe Goulet pour l'arrondissement Les Rivières et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 2;
- madame France Delisle pour l'arrondissement Laurentien et l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 3;
- monsieur Gilles Mc Neil pour l'arrondissement Charlesbourg et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 4 ;
- monsieur Richard Boily pour l'arrondissement Beauport et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 5;
- monsieur Richard Bourget pour l'arrondissement Limoilou;
- madame Anne Boulanger pour l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'arrondissement 6.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CV-2009-0770 Fermeture d'une partie de la rue Monseigneur-Cooke - Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 275 939 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-090 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Monseigneur-Cooke, constituée d'une partie du lot 1 275 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 431 546 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de cent-sept mètres carrés (107 m²) et de l'affecter au domaine privé de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0771 Fermeture d'une partie de la rue de la Concorde - Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 944 272 du cadastre du Québec - Arrondissement Limoilou - GI2009-092 (CT-GI2009-092) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'ordonner la fermeture de la rue de la Concorde, constituée d'une partie du lot 1 944 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 415 685 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0772 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 109 326 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-095 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 109 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 436 911 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de six-cent-douze mètres carrés et neuf dixièmes (612,9 m²), tel que montré au plan 1109326.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0773 Vente du lot 1 730 162 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-098 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de vendre, à « Pierre Tardif inc. », pour un montant de 77 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille-cent-quatre-vingt-onze mètres carrés (1 191 m²), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante.

Le solde à payer est de 70 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 7 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0774 Fermeture d'une partie de la rue Pierre-Verret - Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 120 260 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2009-099 (Ra-1483)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Pierre-Verret, constituée d'une partie du lot 1 120 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 437 561 du susdit cadastre, d'une superficie d'environ deux-cent-quatre-vingt-cinq mètres carrés (285 m²), tel que montré au croquis « MÉMO RE 1 120 121 OPTION-2 » joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0775 Nomination des secrétaires et assistants-greffiers d'arrondissement à compter du 1^{er} novembre 2009 - GA2009-008 (Ra-1483)

Attendu que la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*, sanctionnée le 20 juin 2008, réduit le nombre d'arrondissements de huit (8) à six (6) et modifie les limites de tous les arrondissements, à compter du 1^{er} novembre 2009;

Attendu que conséquemment, il y a lieu de nommer les secrétaires et assistants-greffiers d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu :

1^o de nommer les personnes suivantes secrétaires et assistants-greffiers d'arrondissement, en regard de l'arrondissement désigné, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2009 :

- monsieur Jacques Vallée pour l'arrondissement 1;
- madame Ann Fournier pour l'arrondissement 2;
- Me Pascal Landry pour l'arrondissement 3;
- madame Sylvie Dolbec pour l'arrondissement 4;
- madame Linda M. Simard pour l'arrondissement 5;
- madame Elise Rhéaume pour l'arrondissement 6.

2^o que chacun des secrétaires et assistants-greffiers d'arrondissement nommés ci-dessus puisse agir à l'égard d'un autre arrondissement en cas de vacances, d'absence ou d'incapacité d'agir d'un des secrétaires et assistants-greffiers nommé pour cet arrondissement.

3^o que madame Louise Vézina soit également nommée secrétaire et assistante-greffière, associée à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, avec plein pouvoir à l'égard des six (6) arrondissements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0776 Ajout d'une année au contrat pour la fourniture de moniteurs et micro-ordinateurs de marque DELL, HP ou LENOVO - Période du 2 septembre 2009 au 1er septembre 2010 (VQ-37361) - AP2009-382 (CT-AP2009-382) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Hewlett-Packard (Canada) Cie », le contrat de fourniture de moniteurs et micro-ordinateurs de marque HP, au cours de la période du 2 septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37361 et selon les prix unitaires et escompte de sa soumission en date du 26 juillet 2006.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0777 Autorisation de modifications structurelles et fonctionnelles de treize (13) souffleuses à neige détachables, d'une capacité minimale de 2800 tonnes métriques/heure (dossier 41811) - AP2009-412 (CT-2182093) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « RPM Tech inc. », le contrat afin de procéder aux modifications structurelles et fonctionnelles ainsi qu'à l'entretien saisonnier de treize (13) souffleuses à neige détachables, pour un montant de 218 389,42 \$ incluant les taxes;
- 2° de mandater le Service des affaires juridiques pour récupérer le coût des modifications structurelles et fonctionnelles à ces équipements.

Après discussion, madame la conseillère Francine Bouchard demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

a voté contre : madame la conseillère Francine Bouchard.

En faveur : 28

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0778 Dénomination des vingt-sept (27) districts électoraux, qui seront en vigueur le 1^{er} novembre 2009 - CU2009-051 (Ra-1484)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'attribuer, à chaque district électoral, les propositions inscrites dans le tableau joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0779 Versement d'une somme de 402 440 \$ à l'« Institut Canadien de Québec », en vue de couvrir le salaire de six (6) responsables et coordonnateurs de bibliothèques des arrondissements La Cité, Les Rivières, Limoilou et La Haute-Saint-Charles - CU2009-077 (CT-CU2009-077) — (Ra-1484)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° les virements budgétaires en provenance des arrondissements La Cité (105 362 \$), Les Rivières (93 966 \$), Limoilou (56 976 \$), La Haute-Saint-Charles (56 976 \$), vers l'activité « bibliothèques de proximité » du budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 2° le virement d'une somme de 89 160 \$ puisée aux frais généraux de la Ville, vers l'activité « bibliothèques de proximité » du budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 3° le versement d'une subvention de 402 440 \$ à l'« Institut Canadien de Québec », pour l'année 2009, en vue de couvrir le salaire de six (6) responsables et coordonnateurs de bibliothèques des arrondissements La Cité, Les Rivières, Limoilou et La Haute-Saint-Charles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0780 Autorisation pour la réalisation de travaux relativement à un réseau électrique souterrain permanent et l'engagement financier requis, impliquant une convention concernant une participation financière dans les coûts de prolongement de réseaux souterrains de distribution électrique des compagnies « 9198-5523 Québec inc. » et « 9198-5549 Québec inc. » - DE2009-069 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la réalisation d'un réseau électrique souterrain permanent sous le boulevard Lebourgneuf, afin de desservir en électricité un ensemble de propriétés destinées au développement;
- 2° le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux civils impliquant la réalisation de deux (2) chambres électriques souterraines et des conduites de raccordement, incluant la réfection des surfaces et des conduites;
- 3° le Service de l'ingénierie, section éclairage et utilités publiques, à signer tout document autorisant la réalisation de la conduite électrique souterraine, incluant le formulaire d'autorisation d'Hydro-Québec;

4° la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et « 9198-5549 Québec inc. » et « 9198-5523 Québec inc. », concernant une participation financière dans les coûts de prolongement de réseaux souterrains de distribution électrique, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0781 Droit d'usage sur l'immeuble, lots 1 988 538-P et 1 989 697-P (parcelles 1 et 2) du cadastre du Québec, propriété de la fabrique de la Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin - Arrondissement Beauport - GI2009-096 (Ra-1484)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser la signature d'un droit d'usage d'une durée de vingt (20) ans en faveur de la ville dans l'immeuble, propriété de la Fabrique de la Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 988 538 et une partie du lot 1 989 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille-neuf-cent-quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (1 947,2 m²), tel que montré au plan préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 564 de ses minutes. Ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0782 Acquisition, pour fins municipales, des lots 2 074 867, 2 077 105 et 2 077 106 du cadastre du Québec - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2009-093 (CT-GI2009-093)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'acquérir, de la « Société d'habitation Monferrand inc. », un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 074 867, 2 077 105 et 2 077 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de vingt-et-un mille quatre-cent-soixante-huit mètres carrés (21 468 m²), pour un montant de 510 000 \$ excluant les taxes, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1546.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CV-2009-0783 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000 \$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et l'aménagement d'une aire de virée pour le parcours 80 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-041 (Ra-1482)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000\$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et l'aménagement d'une aire de virée pour le parcours 80* du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0784 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation pour l'affectation du surplus accumulé no 2009-08 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-042 (Ra-1482)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation pour affecter un montant de 4 737 000 \$ du surplus accumulé du Réseau de transport de la Capitale au paiement des coûts futurs du régime de retraite, tel que prévu à la résolution 09-74, adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0785 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-145 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin afin de modifier l'article 4.72.1 dans la zone PAE-2, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-121 (Ra-1482)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-145 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin afin de modifier l'article 4.72.1 dans la zone PAE-2, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0786 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-153 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone PC-18 à même les zones RA/A-82, RX/A-7 et RX/A-8 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-123 (Ra-1482)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-153 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de créer la zone PC-18 à même les zones RA/A-82, RX/A-7 et RX/A-8 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0787 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-147 modifiant le Règlement de**

zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier l'article 3.7.5.1 applicable aux zones PX-2 et PX-4, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-124 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-147 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier l'article 3.7.5.1 applicable aux zones PX-2 et PX-4*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0788 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-144 - modification du PDAD visant à remplacer une partie de l'aire d'affectation Industrie I-3 par une aire d'affectation Réseau et infrastructures d'utilité publique (RIUP-5) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-125 (Ra-1482)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-144 - modification du PDAD visant à remplacer une partie de l'aire d'affectation Industrie I-3 par une aire d'affectation Réseau et infrastructures d'utilité publique (RIUP-5)* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0789 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du***

Règlement numéro REGVSAD-2009-154 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifiant la marge latérale minimale - parc industriel François-Leclerc, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-126 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-154 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifiant la marge latérale minimale - parc industriel François-Leclerc*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2009-0790 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-127 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'émission d'un avis indiquant que le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CV-2009-0791 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de l'achat d'un écran publicitaire au Centre de foires - EX2009-011 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'acheter en partenariat avec Les Capitales de Québec, un écran publicitaire pour le Centre de foires au montant de 120 070 \$ excluant les taxes.

Le contrat à intervenir entre les parties respectera les conditions mentionnées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0792 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés, de la Politique d'investissements et de la Politique de gestion de la dette - FN2009-045 (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés, de la Politique d'investissements et de la Politique de gestion de la dette, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0793 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, de la municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2009-031 (CT-TP2009-031) — (Ra-1482)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la demande, de la municipalité régionale de comté de Bellechasse, pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ six-mille-cinq-cents mètres cubes (6500 m³) au cours de la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de huit-mille mètres cubes (8000 m³) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Le revenu additionnel, pour la Ville, s'élèvera à 130 000 \$ du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de 160 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;
- 2° l'appropriation, à même les revenus additionnels, d'un montant de 13 000 \$ du 1^{er} mai au 31 décembre 2009 et de 16 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité pompage et évacuation des eaux usées, conditionnellement à la signature de l'entente;
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente selon des conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0794 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel concernant la Grande Allée - Arrondissement La Cité - AT2009-133 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes aux règles portant sur le stationnement et la circulation concernant la Grande Allée :

- 1° retirer la zone débarcadère débutant à trente-sept mètres et neuf dixièmes (37,9 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-quatre mètres (24 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° implanter quatre (4) parcomètres dans la zone débutant à trente-sept mètres et neuf dixièmes (37,9 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-quatre mètres (24 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 1 jointe audit sommaire;
- 3° retirer les parcomètres 3468, 3469, 3470 et 3471 dans la zone débutant à environ cent-trente-trois mètres (133 m) à l'ouest de la rue Place George-V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-cinq mètres (25 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 4° signaler une zone débarcadère débutant à cent-trente-trois mètres

(133 m) à l'ouest de la rue Place George–V Ouest, s'étendant sur une longueur de vingt-cinq mètres (25 m) en direction ouest, tel que montré à l'annexe 2 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0795 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat d'unités de disques Clarion (migration SAN) (dossier 41746) - AP2009-366 (CT-2180880) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Dell Canada inc. », du contrat en vue de l'achat d'unités de disques Clarion (migration SAN) (dossier 41746), pour un montant de 321 693,75 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0796 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et la nomination d'un représentant de la Ville au sein du comité paritaire - EN2009-056 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, en date du 8 octobre 2008, relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant au protocole d'entente;
- 3° de nommer monsieur François Proulx, en remplacement de monsieur René Gélinas, comme représentant de la Ville au sein du comité paritaire

dont la formation est prévue au protocole d'entente mentionné à l'alinéa précédent.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0797 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de l'entretien des gradins au Colisée Pepsi - EX2009-013 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, d'adjuger, à « RPM Canada, division Stonehard », le contrat en vue de l'entretien des gradins au Colisée Pepsi, pour un montant de 184 670 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0798 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue des travaux de peinture architecturale sur le site d'ExpoCité - EX2009-014 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques (appel d'offres EX-090403) et l'examen des soumissions reçues, d'adjuger, à « Les Entreprises Harbour inc. », le contrat en vue des travaux de peinture architecturale sur le site d'ExpoCité, pour un montant d'environ 158 000 \$ excluant les taxes, pour une période d'un an à compter de la date d'acceptation du contrat par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec, avec possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) ans aux mêmes conditions et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0799 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, de dépenser une somme supplémentaire pour le déneigement des stationnements sur le site d'ExpoCité et de libérer la retenue de dix pour cent (10 %) effectuée sur chaque paiement, à « Terrassement Latulippe inc. » - EX2009-015 (Ra-1483)

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après examen des coûts supplémentaires et selon les clauses du devis d'appel d'offres de 2006, de payer, à « Terrassement Latulippe inc. », la somme de 36 407,22 \$ excluant les taxes, représentant les frais supplémentaires de déneigement pour l'hiver 2008-2009 et de libérer la retenue de dix pour cent (10 %) du contrat de base, soit la somme de 23 860,06 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0800 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le non-renouvellement du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau - FN2009-040 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le non-renouvellement et la fin, à compter du 31 décembre 2009, de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau;
- 2° l'autorisation, au trésorier de la Ville, pour transmettre un avis à l'Administration portuaire de Québec visant à ne pas renouveler et à mettre fin, à compter du 31 décembre 2009, à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le « Port de Québec » (Administration portuaire de Québec) le 28 janvier 1980, concernant la fourniture de l'eau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CV-2009-0801 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition du lot 1 313 016 du cadastre du Québec, situé au 3151-3153, rue Flaubert - Arrondissement Les Rivières - GI2009-097 (CT-GI2009-097) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 313 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite sise au 3151-3153, rue Flaubert, appartenant à monsieur Serge Bouchard, pour un montant de 210 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante;
- 2° l'autorisation, au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0802 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, pour fins municipales, des parties des lots 3 801 241 et 3 801 242 du cadastre du Québec et l'imposition d'une servitude contre une partie du lot 3 801 241 du susdit cadastre - Arrondissement Les Rivières - GI2009-101 (CT-GI2009-101) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de « La Société Canadian Tire ltée », d'un immeuble connu et désigné comme étant des parties du lot 3 801 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et dont les superficies sont de quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (87,7 m²) pour « Acquisition A », de trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (33,2 m²) pour « Acquisition B » et de cinquante mètres carrés et trois dixièmes (50,3 m²) pour « Servitude », lesquelles devant être ultérieurement connues sous les lots respectifs 4 437 160, 4 437 159, et la servitude sera imputée contre la partie résiduelle du lot 3 801 241 à être

connue sous le lot 4 437 161 et comme étant deux (2) parties du lot 3 801 242 du susdit cadastre et dont les superficies sont de cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²) « Acquisition C » et de quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (43,8 m²), lesquelles devant être ultérieurement connues sous les lots respectifs 4 437 158 et 4 437 157, pour un montant total incluant les dommages de 160 000 \$ excluant les taxes, le tout tel que montré aux descriptions techniques préparées par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les numéros 645 et 646 de ses minutes, et au plan préliminaire METRO802D-1.DGN, et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document intitulé : « Promesse de vente et consentement à l'établissement d'une servitude » joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnel à la signature dudit document par les personnes dûment mandatées de « La Société Canadian Tire ltée »;

- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à procéder au moment opportun à l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel sur les parties du lot 3 801 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies de quatre-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (87,7 m²) et de trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (33,2 m²), lesdites parcelles devant être ultérieurement connues respectivement sous les lots 4 437 160 et 4 437 159, et sur la partie du lot 3 801 242 d'une superficie de cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²) et devant être connue ultérieurement sous le lot 4 437 158; et à l'ouverture de la rue Soumande sur la partie du lot 3 801 242 d'une superficie de quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (43,8 m²) et devant être connue ultérieurement sous le lot 4 437 157;
- 3° l'autorisation pour le paiement de l'indemnité de 160 000 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0803 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie - RH2009-128 (CT-RH2009-128) — (R-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des officiers cadres du Service de protection contre l'incendie, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0804 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux conditions de travail du personnel cadre - RH2009-588 (CT-RH2009-588) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux conditions de travail des cadres, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail du personnel cadre, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0805 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec - RH2009-589 (CT-RH2009-589) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des cadres supérieurs, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0806 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de police - RH2009-684 (CT-RH2009-684) — (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux conditions de travail des officiers cadres du Service de police, selon les conditions mentionnées aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, pour qu'il modifie le recueil des conditions de travail des officiers cadres du Service de police, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0807 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-134599-0702 (Ville de Québec c. Fernand Grenier) - AJ2009-052 (CT-AJ2009-052) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, d'acquérir le lot 3 945 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour un montant de 163 000 \$;
- 2° au Service des affaires juridiques à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières, SAI-Q-134599-0702 (Ville de Québec c. Fernand Grenier);
- 3° au Service des finances à verser, à Joli-Coeur Lacasse (en fiducie), un montant de 2 305 \$ incluant les taxes, à titre d'honoraires judiciaires;
- 4° au Service des finances à verser, à monsieur Alain Roy, évaluateur de la partie expropriée, de la firme Altus Group, un montant de 20 486,90 \$ incluant les taxes, à titre de frais d'expertise;
- 5° au Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0808 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication

d'un contrat en vue de l'implantation de trois (3) modules supportant la gestion des horaires, des affectations et du temps travaillé pour le Service de protection contre l'incendie (Dossier 41792) - AP2009-397 (CT-2181904) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « DLGL bureau d'affaires ltée », du contrat en vue d'implanter trois (3) nouveaux modules du progiciel VIP pour supporter la gestion des horaires, des affectations et du temps au Service de protection contre l'incendie, pour un montant de 385 665,66 \$ incluant les taxes, réalisé sur une base de temps fait, temps payé, selon les taux horaires prévus à l'entente de soutien annuel avec la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0809 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour les services d'une agence de sécurité, sur le site d'ExpoCité, pendant Expo Québec 2009 et d'autres événements - EX2009-002 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », un contrat en vue des services d'une agence de sécurité, sur le site d'ExpoCité, pendant Expo Québec 2009 et d'autres événements, au cours de la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement pour les années 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant estimé à environ 224 000 \$ annuellement excluant les taxes, (le taux des agents de sécurité du Québec majoré de 33,25 %) et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0810 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-685 (CT-RH2009-685) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0811 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente relative à l'assurance santé pour le personnel manuel - RH2009-714 (CT-RH2009-714) — (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec;
- 2° l'autorisation, aux représentants du Service des ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Québec, ladite entente;
- 3° l'autorisation, aux représentants du Service des ressources humaines à modifier la convention collective, en collaboration avec le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, pour formaliser ce changement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0812 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation d'un troisième avenant au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-040 (Ra-1484)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation d'un troisième avenant relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la papeterie « Stadacona S.E.C. inc. » et la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0813 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 484 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-052 (Ra-1483)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 484.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 484.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0814 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 489 et l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - DE2009-074 (Ra-1483)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 489;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 489. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec*

et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 489.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0815 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 490 - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-058 (Ra-1483)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 490.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 490.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0816 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 133 - DG2009-067 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 133.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0817 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, R.A.V.Q. 416 - A3LS2009-030 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, R.A.V.Q. 416.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0818 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles, R.A.V.Q.456 - DG2009-068 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 456.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0819 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482 et l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-027 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 482;

2° l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 482. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 482.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0820 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 493 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-058 (Ra-1484)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 493.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre de la politique de gestion durable de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 493.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0821 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le « Patro de Charlesbourg inc. » en vue du versement, par la Ville de Québec, d'une somme à titre de compensation pour chacune des années 2009, 2010 et 2011, au « Patro de Charlesbourg inc. », pour l'accomplissement de sa mission, l'organisation et l'administration de ses activités de loisir et de vie communautaire, la gestion de ses équipements et la réalisation de son plan d'action - A4LS2009-030 (C.T. 2180996) — (Ra-1481)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le « Patro de Charlesbourg inc. » en vue du versement, par la Ville de Québec, d'une somme à titre de compensation pour chacune des années 2009, 2010 et 2011, au « Patro de Charlesbourg inc. », pour l'accomplissement de sa mission, l'organisation et l'administration de ses activités de loisir et de vie communautaire, la gestion de ses équipements et la réalisation de son plan d'action, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0822 Virement de fonds du budget de l'arrondissement Beauport au Service des travaux publics - Projet de traitement des balayures - A5DA2009-009 (Ra-1481)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser le virement de fonds, d'un montant de 11 569 \$, du budget de l'arrondissement Beauport au Service des travaux publics, tel qu'identifié à la fiche de virement jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0823 Virement de fonds de 13 225 \$ - Patinoire au parc des Musiciens - A7LS2009-016 (CT-A7LS2009-016) — (Ra-1481)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser le virement d'un montant de 13 225 \$ du poste contingent de proximité à l'activité 7120200 (Opérations patinoires extérieures) de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, afin de couvrir les frais d'opération de la nouvelle patinoire extérieure, située au parc Des Musiciens.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0824 Conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la « Corporation de développement économique communautaire de Québec », en vue du versement d'une subvention, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche territoriale intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier Saint-Sauveur - Arrondissement La Cité - A1LS2009-017 (Ra-1483)

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la Charte de la Ville de Québec, le conseil d'arrondissement La Cité a adopté une résolution relative à la fourniture de services au conseil de la ville pour la gestion du projet de convention entre la Ville de Québec et la « Corporation de développement économique communautaire de Québec » quant au versement d'une subvention, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche territoriale intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier Saint-Sauveur;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « Corporation de développement économique communautaire de Québec » quant au versement, par la Ville de Québec, d'une subvention au montant de 50 000 \$, dans le cadre du projet de la mise en oeuvre de l'approche territoriale intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier Saint-Sauveur, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante;
- 2° d'accepter la fourniture des services, par le conseil d'arrondissement La Cité, en vue d'assurer la gestion du projet de convention entre la Ville de Québec et la « Corporation de développement économique communautaire de Québec » quant au versement d'une subvention, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche territoriale intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier Saint-Sauveur;
- 3° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 50 000 \$ à la « Corporation de développement économique communautaire de Québec », dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche territoriale intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le

quartier Saint-Sauveur, selon les modalités de versement prévues audit projet;

- 4° de confier au directeur de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement La Cité, l'application de ce projet de convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0825 *Avis de motion relatif au Règlement établissant les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1465 - RH2009-521 (Ra-1481)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant les règles de conduite des employés de la Ville de Québec. Ce règlement harmonise et porte à la connaissance des employés de la Ville de Québec les règles de conduite qui les régissent. Il vise à préserver et à accroître la confiance du public en l'honnêteté et en l'intégrité des employés de la Ville de Québec, en la qualité de sa gestion et des services offerts à ses citoyens.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0826 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524 - AT2009-073*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0827 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au tracé des routes désignées dans une aire d'affectation agroforestière dans le secteur de la rue des Mitrelles de l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1524 - AT2009-073 (Ra-1481)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin que le tracé des routes désignées dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport corresponde à la réalité géographique des routes actuelles et projetées. Cette modification fait l'objet d'une modification correspondant au schéma d'aménagement par le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422.*

De plus, sur une bande de 70 mètres de part et d'autre de ce nouveau tracé des routes, la densité maximale relativement à l'habitation est fixée à huit logements à l'hectare et la densité maximale relative au commerce de vente au détail est fixée à 200 mètres carrés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0828 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs de délivrance et de diffusion de documents, R.V.Q. 1424 - GA2009-006 (Ra-1482)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter certains ajustements à la tarification relative à la délivrance de documents et à la fourniture de services connexes.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0829 **Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition des lots numéros 2 074 867, 2 077 105 et 2 077 106 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1546 - AT2009-096 (Ra-1483)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, de gré à gré, des lots numéros 2 074 867, 2 077 105 et 2 077 106 du cadastre du Québec à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 555 200 \$ pour l'acquisition des lots ainsi ordonnée et décrète un emprunt de 225 200 \$ à rembourser sur une période de 15 ans de même que l'affectation à la dépense d'une somme de 330 000 \$ disponible au Fonds réservé pour des fins de parcs et terrains de

jeux de la Ville de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller André Demers, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

CV-2009-0830 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548 - AT2009-122 (Ra-1483)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0831 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois, R.V.Q. 1548 - AT2009-122*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'agrandir une aire de grande affectation résidentielle urbaine (Ru) à même une partie de l'aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain (CD/Su) située à l'ouest de l'autoroute Henri-IV dans le périmètre formé par les rues du Grand-Voyer et Gabriel-Dumont dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery.

Il modifie également en conséquence les densités relatives à l'habitation, au commerce de vente au détail ainsi qu'à l'administration et services dans les aires ainsi modifiées.

Il modifie la densité relative à l'administration et services dans une partie de l'aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain (CD/Su) dans le secteur bornant l'avenue Wilfrid-Pelletier à l'ouest de l'autoroute Henri-IV.

Finalement, il intègre accessoirement une partie résiduelle de l'aire de grande affectation Commerce de détail et services - urbain (CD/Su) soit le périmètre formé par les rues du Grand-Voyer et Gabriel-Dumont, le boulevard Hochelaga et l'autoroute Henri-IV à l'aire de grande affectation Centre majeur d'activités (CMA) qui y est adjacente.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0832 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec relativement à un nouveau secteur d'application*, R.V.Q. 1550 - DE2009-093 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec* afin de prescrire de nouvelles normes applicables à la zone de revitalisation Saint-Roch aux chapitres relatifs à la construction neuve ou au recyclage à des fins résidentielles et à la rénovation résidentielle, volet remise en état des logements et stabilisation.

Ce règlement prévoit notamment que le propriétaire d'un bâtiment ou d'un terrain admissible de la zone de revitalisation Saint-Roch peut obtenir pour des travaux admissibles un crédit de la taxe foncière générale d'une durée de trente-six mois sur la valeur ajoutée suite à l'exécution desdits travaux.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la Société d'habitation du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0833 Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux de construction, de réaménagement et de rénovation de bâtiments et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1551 - GI2009-094 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction, de réaménagement et de rénovation de bâtiments relevant de la compétence de proximité de même que l'octroi de contrats de services professionnels et techniques y afférents ainsi que l'acquisition de terrains à des fins municipales nécessaires à la réalisation de certains projets.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 810 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'acquisition de terrains ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0834 Appropriation d'un montant de 1 081 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-094

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 1 081 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1551. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0835 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation de la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1552 - AT2009-134 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation de la première phase de mise en oeuvre des actions du Plan de quartier Cap-Rouge.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour la première phase de réalisation ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0836 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation de la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier Val-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1553 - AT2009-135 (Ra-1483)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation de la première phase de mise en oeuvre des actions du Plan de quartier Val-Bélair.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour la première phase de réalisation ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant

remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0837 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir des avis de réclamation relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1350 - DG2009-069 (Ra-1484)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la désignation des personnes pouvant recevoir des avis de réclamation* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Les modifications consistent à référer aux arrondissements conformément à cette loi plutôt que par leur actuelle dénomination.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0838 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le nom des arrondissements relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1433 - CU2009-073 (Ra-1484)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le nom des arrondissements* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0839 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les guides touristiques locaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1475 - DG2009-070 (Ra-1484)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les guides touristiques locaux* est modifié afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification vise à référer à l'arrondissement conformément à cette

loi plutôt que par son actuelle dénomination.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0840 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1476 - DG2009-071 (Ra-1484)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification vise à référer à l'arrondissement conformément à cette loi plutôt qu'à son actuelle dénomination.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0841 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1497 - DG2009-072 (Ra-1484)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification vise à référer à l'actuel arrondissement La Cité par un plan compte tenu du nouveau territoire de l'arrondissement 1.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0842 ***Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1541 - IN2009-028 (Ra-1484)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au

programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 230 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0843 Appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-028

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1541. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0844 Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions en matière d'affichage, R.V.Q. 1545 - AJ2009-058

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions en matière d'affichage*, R.V.Q. 1545.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0845 Avis de motion relatif au règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions en matière d'affichage, R.V.Q. 1545 - AJ2009-058

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, aux fins de le rendre conforme aux objectifs du *Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, et ses amendements,

relativement à certaines dispositions en matière d'affichage, conformément à l'avis émis par la Commission municipale du Québec le 3 juillet 2009, le tout, en vertu de l'article 106 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il harmonise également entre eux les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y intégrer les modifications apportées au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0846 ***Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1314 - DG2009-050***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1314*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0847 ***Règlement sur le versement d'une subvention au Patro Laval pour le réaménagement de la cour arrière du bâtiment de l'organisme et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1462 - A1LS2009-007***

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention au Patro Laval pour le réaménagement de la cour arrière du bâtiment de l'organisme et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1462*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0848 ***Règlement modifiant le Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec relativement à certaines***

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec relativement à certaines nouvelles normes, R.V.Q. 1535.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0849 ***Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1537 - A1GT2009-083***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1537.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Troisième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 23 heures.

CV-2009-0850 Ajournement de la séance au 7 juillet 2009 à 15 h 30

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est proposé d'ajourner la séance au lendemain, soit le mardi 7 juillet 2009 à 15 h 30 et ce, conformément aux articles 31 et 42 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, pour discuter du sommaire décisionnel IN2009-033.

Le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

La séance est ajournée au mardi 7 juillet à 15 h 30. Il est 23 h 02.

Reprise de la séance

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Ralph Mercier
Carole Bégin-Giroux	Patrick Paquet
Pierre Blouin	Guy Perrault
Francine Bouchard	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
André Demers	Paul Shoiry
Michel Fecteau	Marc Simoneau
Anne Guérette	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Jean-Marie Matte	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents:

Monsieur le conseiller Raymond Dion
Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur
Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller Pierre Maheux
Monsieur le conseiller Gilles Marcotte
Monsieur le conseiller Gérald Poirier

À 15 h 33 le mardi 7 juillet 2009, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance suite à l'ajournement de la séance du lundi, 6 juillet 2009.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté présente le sujet relié au conseil d'agglomération, soit le sommaire décisionnel IN2009-033.

CV-2009-0851 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - IN2009-033 (Ra-1483)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Demande de suspension de la séance pour la tenue d'un comité plénier

Monsieur le conseiller François Picard, appuyé par monsieur le conseiller Steeve Verret, demande de tenir un comité plénier. Les membres du conseil consentent unanimement à cette demande. Il est 15 h 35.

Monsieur le maire Régis Labeaume prend son siège, il est 15 h 35.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance. Il est 15 h 58.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

De consentement unanime, en vertu de l'article 31 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, les membres du conseil consentent unanimement à l'adoption de la résolution qui suit :

CV-2009-0852 Sympathie aux familles et aux proches du caporal-chef Charles-Philippe Michaud du 2^e Bataillon et du caporal-chef Martin Joanette du 3^e Bataillon, tous deux du Royal 22^e Régiment ainsi que du soldat Patrice Audet du 430^e Escadron d'hélicoptères tactiques de Valcartier

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'offrir nos vœux de sympathie aux familles et aux proches du caporal-chef Charles-Philippe Michaud du 2^e Bataillon et du caporal-chef Martin Joanette du 3^e Bataillon, tous deux du Royal 22^e Régiment ainsi que du soldat Patrice Audet du 430^e Escadron d'hélicoptères tactiques de Valcartier ainsi qu'aux membres du Royal 22^e Régiment et du 430^e Escadron.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume souligne la présence à la séance de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Clotûre de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 16 h 03, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh